

## Proviseur et adjoint

Le lycée YYY est un prestigieux établissement de centre ville de plus de 1500 élèves, comportant un bon nombre de classes préparatoires.

Son proviseur, un notable sur le plan local, est en place depuis de nombreuses années. Son adjoint, encore plus ancien que lui est parti en retraite après 20 années passées au poste de « censeur » dans l'établissement. Dans la confection de l'emploi du temps, dont il était responsable, il était devenu un véritable virtuose : inutile donc de préciser que celui-ci était encore conçu manuellement.

A la rentrée de 1996 est nommé adjoint un homme relativement jeune, lauréat du concours de 1993, ancien chargé d'enseignement d'EPS, féru d'informatique et ayant passé 3 ans comme principal adjoint d'un collège de ZEP de l'académie, poste dans lequel il avait donné toute satisfaction. Nul doute que le recteur avait voulu par là le récompenser de bons et loyaux services.

A son arrivée, le nouvel adjoint trouve l'emploi du temps préparé par son prédécesseur et se voit chargé de confectionner celui de la rentrée 1997. Sa fausse assurance, voire une certaine forme d'arrogance (« vous allez voir ce que vous allez voir ! »), ne tarde pas à le faire détester. Dans ce lycée d'agrégés, ce blanc-bec peu diplômé se piquant de modernité apparaît à beaucoup de professeurs comme tout sauf légitime à ce poste.

Le nouvel adjoint, sûr de lui et du logiciel utilisé dans son ancien collège (EDT), confectionne seul l'emploi du temps.

La rentrée arrive : catastrophe ! Plusieurs cours sont programmés aux mêmes heures dans la même salle. Tous les enseignants ne figurent pas à l'emploi du temps. Les modules se superposent avec les options, ce qui dénote une méconnaissance des dispositifs pédagogiques. La constitution même des classes n'a pas été pensée en tenant compte des fortes contraintes d'un emploi du temps de lycée.

Pendant deux semaines le désordre s'installe, on tente de colmater les brèches à l'interne, ici puis là, mais à chaque fois de nouvelles voies d'eau apparaissent ailleurs ! Pourtant rien ne filtre à l'extérieur et le rectorat ignore tout de la situation. Jusqu'au jour où des professeurs excédés alertent les parents par le biais des carnets de correspondance : ils « envisagent de cesser les cours », écrivent-ils, si le désordre ne cesse pas.

L'un des destinataires de cet avertissement, père d'un élève, se trouve être le principal chroniqueur de la rubrique éducation du grand quotidien régional, plutôt en froid avec le recteur depuis un récent incident. Il n'hésite donc pas à tremper sa plume dans le vitriol pour relater la situation ubuesque dans laquelle se trouve le grand lycée.

Le 22 septembre le proviseur demande un droit de réponse au quotidien et adresse une lettre aux parents, textes dans lesquels il met en cause son adjoint...

Académie de  
LYCEE

*Le Proviseur*

le 22 septembre

Madame, Monsieur,

Comme vous avez pu sans doute le constater, les emplois du temps ne donnent pas encore à ce jour entière satisfaction.

La confection de l'emploi du temps entre dans le champ de compétences des proviseurs adjoints. Monsieur , proviseur adjoint nommé l'an dernier, a donc confectionné cet été celui de la rentrée 97 à l'aide du logiciel spécialisé, qu'il avait jusque là utilisé avec bonheur dans son collège d'origine. Malheureusement, la complexité de la structure pédagogique d'un lycée, liée en particulier à la combinaison de diverses langues, modules, options, etc... et, de plus, un malencontreux dysfonctionnement de son ordinateur les jours précédant la rentrée ont privé son travail d'une partie de sa fonctionnalité.

Devant ces difficultés, Monsieur le Recteur, sur ma suggestion, a demandé à un collègue proviseur adjoint rompu à la confection d'emplois du temps de lycée par Informatique, de venir apporter son concours à Monsieur .

Il apparaît nécessaire selon ce collègue d'opérer tous regroupements d'élèves possibles pour leur permettre de suivre tous les enseignements choisis sauf exception. Ce travail est en cours aujourd'hui avec le souci toutefois d'apporter le moins possible de modifications à la composition des classes, et devrait permettre dans un court délai d'établir enfin un emploi du temps fiable.

En attendant, l'emploi du temps distribué en fin de semaine dernière fonctionnera même s'il comporte des imperfections, ce qui permettra aux élèves de suivre la plupart de leurs cours.

En tant que responsable de l'établissement, je vous présente les excuses du lycée pour ces perturbations exceptionnelles dont sont victimes les élèves, les professeurs et tous les membres de l'établissement. Je vous remercie chaleureusement, ainsi que vos enfants scolarisés au lycée, de votre compréhension et de votre patience. Soyez sûrs que notre premier souci est l'intérêt de nos élèves. Je prends l'engagement de faire assurer toutes les heures nécessaires pour rattraper ce qui aura été perdu.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures et très cordiales.



Académie de  
LYCEE

## **Communiqué de presse**

*Le Proviseur*

le 22 septembre

Comme il en l'a été rapporté dans la presse, les emplois du temps du lycée ne donnent pas encore à ce jour entière satisfaction.

La confection de l'emploi du temps entre dans le champ de compétences des proviseurs adjoints. Monsieur , proviseur adjoint nomme l'an dernier, a donc confectionné cet été celui de la rentrée 97 à l'aide du logiciel spécialisé, qu'il avait jusque là utilisé avec bonheur dans son collège d'origine. Malheureusement, la complexité de la structure pédagogique d'un lycée, liée en particulier à la combinaison de diverses langues, modules, options etc... et, de plus, un malencontreux dysfonctionnement de son ordinateur les jours précédant la rentrée ont privé son travail d'une partie de sa fonctionnalité.

Devant ces difficultés, Monsieur le Recteur, sur ma suggestion, a demandé à un collègue proviseur adjoint rompu à la confection d'emplois du temps de lycée par Informatique, de venir apporter son concours à Monsieur .

Il apparaît nécessaire selon ce collègue d'opérer tous regroupements d'élèves possibles pour leur permettre de suivre tous les enseignements choisis sauf exception. Ce travail est en cours aujourd'hui avec le souci toutefois d'apporter le moins possible de modifications à la composition des classes, et devrait permettre dans un court délai d'établir enfin un emploi du temps fiable.

En attendant, l'emploi du temps distribué en fin de semaine dernière fonctionnera même s'il comporte des imperfections, ce qui permettra aux élèves de suivre la plupart de leurs cours.